L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI MATIN, 29 JUIN.

FEUILLETON.

MARTIN GIL.

CHRONIQUE DU TEMPS DE PHILIPPE II.

PAR MANUEL FERNANDEZ Y GONZALEZ.

DEUXIÈME PARTIE.

A TEL ROI, TEL SECRÉTAIRE.

— 1578 —

X.

MÉSAVENTURE DE L'ORFÈVRE.

(Suite.)

Les yeux d'Insuati brillèrent d'une joie féroce à la vue d'une bourse bien garnie, de laquelle Martin avait tiré l'écu.

— Dieu de Dieu! exclama le jeune homme en regardant fixement Abul-Ziad, grâce au diable, j'ai la main sur vous, maître Nicodemus...... Maintenant, lisez cette lettre.

Et il prit dans son escarcelle une lettre qu'il passa à l'orfèvre; celui-ci, après l'avoir lue attentivement, dit:

— L'affaire est en règle. Quand êtes-vous arrivé?

— Ce soir même, fou de Dieu! après mon départ de Grenade!.... Par les oreilles de l'archevêque! c'est bien aimable, hein? ajouta-t-il en regardant intentionnellement Insuati.

Celui-ci baissa la tête pour toute réponse.

— Vous ne vous êtes pas amusé en route, dit Abul-Ziad en jouant avec la lettre, et je regrette de ne pouvoir, après un si pénible voyage, vous offrir l'hospitalité dans ma maison. Vous aurez, à mon grand regret, à chercher une hôtellerie, à moins que le senor Antonio Perez....

— Comment! dit avec surprise Insuati, ce gentilhomme connaît où est le parent du secrétaire du roi?

— Ce gentilhomme, senor Insuati, est don Juan de Ménésès, capitaine de cavalerie, sur la côte et dans le royaume de Grenade, et l'un des échevins de la bonne ville de Madrid.

Insuati se leva avec toutes les marques du respect le plus servile et se découvrit avec une humilité affectée.

— Que Votre Seigneurie veuille bien m'excuser, dit-il, si, dans mon ignorance, j'ai eu l'audace de tirer l'épée contre sa personne.

Dans une autre circonstance, Martin Gil eût sans doute tendu la main à l'assassin, eût bu dans le même verre, et l'eût traité de camarade; mais les circonstances en avaient fait un autre homme, et il se donnait toute l'importance d'un gentilhomme; aussi ne répondit-il pas à la justification d'Insuati, et le laissa-t-il debout et déconcerté, tandis qu'il se préparait à souper.

Même dans sa manière de manger, ce n'était plus ce Martin Gil que nous avons vu en d'autres occasions, dévorer d'une manière vulgaire des mets non moins vulgaires; mais à l'hôtel des Trois-Croix, et bien qu'il n'eût rien perdu de son goût pour le vin, il buvait modérément. C'était enfin un hidalgo qui, après un voyage, entre dans une hôtellerie pour réparer ses forces.

Insuati semblait mal à son aise et Abul-Ziad, désireux d'éloigner un homme qu'il avait toujours regardé comme un oiseau de mauvais augure, s'adressant à lui:

— N'aviez-vous pas une lettre pour moi? lui dit-il.

— En effet, senor, répondit le spadassin, la voici.

Nicodemus lut cette lettre et son visage s'assombrit.

— Dites à cette senora, dit-il d'un ton de mauvaise humeur, qu'elle me croit sans doute destiné à savoir tout ce qui se passe dans le monde; si cette femme s'est échappée de chez elle par sa négligence, qu'elle fasse ce qu'elle voudra et la recherche comme elle pourra.

— Ceci n'est pas une réponse à la demande.

— Prenez-la pour ce qu'elle vaut.

— D'ailleurs, vous n'avez pas achevé de lire la lettre.

— C'est possible.

Abul-Ziad examina de nouveau la lettre:

"En outre, disait la lettre, j'ai besoin de vous à sept heures chez moi; il faut que vous veniez."

— En effet, ajouta Abul-Ziad, ceci mérite une autre réponse. Dites que j'irai.

Et il regarda en soupirant le panier et la bouteille déposés sur la table, avec lesquels il avait quitté sa maison, bien loin de se douter des aventures qui lui étaient arrivées.

Insuati salua Martin Gil et Abul-Ziad d'une manière humble, et sortit, non sans avoir jeté un regard inquisiteur sur Martin, dès qu'il put le faire sans être vu.

— Feu de Dieu! se dit-il, voilà de la chance! de voleur de grand chemin devenir échevin! il faut que cette cicatrice m'ait bien défiguré pour que le capitaine Martin ne m'ait pas reconnu. Tant mieux! cent fois tant mieux! Quand je le jugerai convenable, je me ferai reconnaître de lui.

Mais il se trompait. Martin avait parfaitement reconnu le bandit; seulement il s'était contenu pour n'en pas avoir l'air, en présence d'Abul-Ziad.

— Il me semble vous avoir entendu dire à cet homme qui vient de sortir, dit Martin à l'orfèvre, que j'étais capitaine de cavalerie et échevin de la bonne ville de Madrid.

— En effet, senor, et c'est la vérité.

— Je n'ai cependant pas encore mes commissions.

— Mais elles sont expédiées.

— Aussi promptement?

— Oubliez-vous que trois mille écus ont une puissante recommandation?

— En effet. Maintenant il faut que je sache où est mon écuyer Tristan de la Bastida.

— Sans aucun doute, senor, vous le trouverez à l'hôtellerie d'Italie, où il est descendu à son arrivée.... Mais, si je ne me trompe, il me semble entendre sa voix.

On entendait en dehors de l'hôtellerie la vive et joyeuse conversation de deux hommes qui s'approchaient et qui entrèrent.

L'un était Tristan, l'autre un homme d'une quarantaine d'années, grand, maigre, à la face rouge et au regard dur; il portait un costume élégant, le chapeau sur l'oreille; de dessous son manteau sortait une longue épée, dont la volumineuse poignée choquait, en marchant, une rondache suspendue au ceinturon, et qui prouvait, par les taillades dont elle était criblée, les bons services qu'elle avait rendus à son maître.

A la vue de ces deux hommes, Abul-Ziad enfonça son bonnet jusqu'au nez, s'enveloppa de son manteau et s'assit dans un coin à l'ombre de la muraille.

— S'ils ne font pas attention à vous, don Juan, dit Abul-Ziad, laissez-les passer; j'ai intérêt à ce qu'ils ne me reconnaissent pas.

Mais, au grand déplaisir de l'orfèvre, le large chapeau gris à plumes noires, l'air martial, et surtout la voix de Martin, appelaient l'attention des deux hommes.

— Comment! dit Tristan d'un ton surpris, Votre Seigneurie à Madrid?

— Certainement, répondit Martin en fixant un profond regard sur l'homme qui accompagnait Tristan, et qui le regardait lui-même avec tous les signes de l'étonnement; et comment va, senor enseigne Morgado?

Cet homme tendit la main à Martin Gil, et il s'échangea entre eux un rapide regard d'intelligence qui n'échappa pas à Abul-Ziad.

—Parfaitement, capitaine, dit Rodrigo Morgado. Je ne suis plus enseigne, mais en échange, je suis au service d'un galant homme, tout-puissant en Espagne, après le roi, le senor Antonio Perez.

—Ah! vous êtes au service du secrétaire d'Etat?

—Certainement.

—Lequel m'a remis pour Votre Seigneurie certains papiers, dit Tristan.

—En règle?

—Oui, senor; les voici.

Et il remit à Martin les brevets que connait le lecteur.

—Le roi, dit Martin à Morgado, me rend enfin justice; il m'accorde une compagnie et place dans ma main la verge de regidor perpétuel de Madrid, que possédait mon père, don Guillen de Ménésès.

—Ah! dit à part lui Morgado, le capitaine Martin est fils de don Guillen de Ménésès! C'est bon à savoir.

—Indubitablement ces deux hommes se connaissent, se disait, de son côté, Abul-Ziad.

—Et comme il m'importe de recruter pour ma compagnie des hommes robustes et expérimentés, je me félicite de vous avoir rencontré, seigneur enseigne.

Morgado s'inclina.

—Où êtes-vous logé, senor Tristan? dit Martin.

—A l'hôtellerie d'Italie, senor.

—Diable! c'est vrai; il me semblait bien, en y entrant, avoir vu certaine bête de race de ma connaissance.

—En effet, c'est Corzo, senor.

—Eh bien! quand vous en aurez fini avec le senor Morgado, allez m'attendre à l'hôtellerie; veillez à ce qu'on prenne soin de mon cheval, et faites-moi préparer le meilleur appartement.... Adieu, enseigne, ajouta-t-il en tendant la main à Morgado; je vous attends demain à déjeuner ici même, et je compte que vous m'indiquerez quelques hommes de choix pour entrer dans ma compagnie.

—Adieu, senor, répondit l'enseigne; je m'y manquerai pas.

Et il entra dans l'hôtellerie avec Tristan.

—Vous plairait-il, senor, dit Abul-Ziad à Martin, que nous nous éloignions d'ici? voilà deux fâcheuses rencontres que je fais à cause de vous.

—D'autant plus volontiers qu'il faut que vous me conduisiez chez une certaine Josepha, venue de Grenade, et que vous devez connaître.

—C'est précisément chez elle que je me rendais moi-même.

—Eh bien!.... marchons.

—Attendez un moment.

Et il [illegible] sur la table; le [illegible] ne tarda pas à se présenter.

[illegible] et cette bouteille, lui [illegible] en sorte qu'à mon [illegible] garni de ce qu'il [illegible], et la bouteille [illegible] Pinto.

Le garçon prit les deux objets; Martin et Nicodemus sortirent de l'hôtellerie.

Après quelques instants de marche, ils arrivèrent à la maison de la rue de los Autores; Abul-Ziad mit la main sur le marteau de la porte.

—Attendez-moi un instant, dit-il, et n'entrez qu'après moi.

—Cela m'est égal, dit Martin, pourvu que je n'attende pas longtemps.

—Attendez-moi cinq minutes avant de frapper.

—J'attendrai.

—Et, en attendant, cachez-vous dans l'entrée d'une de ces portes.

Martin Gil fut se perdre sous la porte du palais de don Guillen de Ménésès.

Alors Abul-Ziad laissa tomber le marteau sur la porte, par trois fois consécutives, siffla ensuite d'une manière particulière.

Une fenêtre s'ouvrit et une voix dit:

— Attendez.

On entendit bientôt des pas dans l'intérieur et la porte s'ouvrit.

Une femme d'une quarantaine d'années apparut [illegible] et l'éleva pour éclairer [illegible].

—Ah! c'est vous? dit-elle, entrez.

L'orfèvre entra et la porte se referma.

Cette femme monta silencieusement l'escalier et fut suivie par Abul-Ziad jusqu'à la porte d'une chambre, où elle entra et où elle s'assit, après avoir éteint sa lanterne.

— Vous avez vu Pedro Insuati? dit cette femme à Abul-Ziad.

— Oui, Josepha, c'était, comme on le sait, le nom de la femme de bonheur de Grenade qui, je l'ai vu, et il m'a remis votre lettre, dont je ne comprends pas la première partie.

— Et qu'il faut cependant que vous compreniez. Cassin avait chez vous une femme qui lui avait été particulièrement recommandée par Ali pacha.

— Votre négligence peut-elle donc m'être attribuée?

— Ma négligence! Voulez-vous donc que je l'enchaînasse? D'ailleurs, il n'y a pas eu négligence, mais violence.

— Comment! dit Abul-Ziad avec une certaine inquiétude, car il se rappelait avoir laissé seule dans sa maison cette dangereuse femme.

— Oui, violence; elle a profité d'un moment où je me trouvais seule, m'a attachée sur une chaise avec un mouchoir, s'est emparée de mes clefs, de ma mante, et a disparu.

— Diable! murmura Abul-Ziad, cette femme doit être le démon pour vous avoir ainsi échappé.

— Il faut que cette femme se retrouve, senor Nicodemus, dit Josepha; il n'y a pas encore deux heures qu'elle a fui, il ne doit pas être difficile de remettre la main dessus. Pedro Insuati m'a promis de la retrouver, si je lui donnais certaine somme pour mettre sur pied une douzaine d'alguazils, et il faut que vous me donniez cette somme.

— A combien peut-elle monter?

— Donnez-moi dix écus.

Abul-Ziad vida lentement ses poches.

— Tenez, dit-il; mais il eût mieux valu que vous me disiez cela de suite.... Je suis fatigué qu'on me croie un être omnipotent; ça n'est pas vrai, et ça ne sert qu'à me compromettre.... et tous ces bavardages pourraient me conduire droit à l'Inquisition.... Or donc, affaire conclue.

Et il se leva.

— Attendez.... ma lettre contenait autre chose....

— Ah! la princesse!

— Elle vous attend, et ce doit être pour une affaire importante, à ce que j'ai cru deviner, venez.

Elle alluma de nouveau sa lanterne, ouvrit une porte, et conduisit Abul-Ziad, au travers d'un corridor, à une chambre un peu mieux meublée; au-dessus d'une table était pour ainsi dire fixé à la muraille un énorme tableau à l'huile dans un large cadre.

D'une des clefs qu'elle portait à sa ceinture, Josepha frappa trois coups sur un bouton du cadre, et derrière le tableau se répercuta une vibration métallique.

— Je vous laisse seul, dit-elle à Abul-Ziad; prenez les clefs, vous pourrez sortir par cette porte; mais faites attention de les laisser sous le portique.

Des pas se firent entendre derrière le tableau, et Josepha s'en fut précipitamment, après avoir allumé une bougie.

A peine avait-elle disparu, que le cadre glissa silencieusement sur lui-même, laissant voir une porte qui s'ouvrit, et sur le seuil, vis-à-vis d'Abul-Ziad, apparut une forme noire, qui regarda de tous côtés pour s'assurer qu'il n'y avait personne.

Quand elle se vit seule avec Abul-Ziad, elle se découvrit, ôta son masque et montra le beau visage de la princesse d'Eboli.

(A continuer.)

BULLETIN FINANCIER.

Mardi soir, 28 juin 1870.

Nous avons remarqué une meilleure demande d'escomptes de la part de personnes qui ne peuvent obtenir d'argent des banques. Le papier hypothécaire est encore en demande et il s'en est vendu, aujourd'hui, de très bon à 9 1/2 par an. Nous cotons les billets de premier ordre, accompagnés d'excellentes garanties collatérales, et les billets de commerce de premier ordre, sans garanties collatérales, à 10 à 12 par an; les billets de second ordre à 1 à 1 1/2 par mois; le papier hypothécaire à 9 à 10 par an le No 1 et 11 à 12 le No 2.

La banque Germania National a déclaré un dividende semi-annuel de dix pour cent, qui sera payé aux actionnaires à partir du deuxième lundi de juillet prochain, libres de la taxe du Revenu intérieur.

L'or a ouvert à 110 5/8 à 110 7/8 contre 111 à New York et fermé à 110 7/8 à 111 1/8 contre 111 3/8. On a vendu $2000, $10,000 et $15,000 à 110 5/8 à 110 3/4; $10,000 à 110 3/4, $4000 et $16,000 à 110 7/8.—Aucune vente d'argent n'a été annoncée. Les demi-piastres américaines sont cotées à 107 à 107 1/2, les piastres mexicaines à 30 de prime sur l'or.

Le change étranger a été assez recherché. Les cours, d'abord les mêmes qu'hier, se sont affermis, puis ont baissé de 1/4 pour cent. Les opérations de sterling embrassent 28,000 livres, dont 4000 connaissement à 120 3/8, 3000 et 5000 clear à 120 1/2, 1500 clear No 1 120 3/4, 6000 livres à 121, 5000 livres à — 6500 de banque à 121 3/4.

Dans le change sur France, 800,000 livres (250,000, 250,000 et 300,000) en change de commerce, la plus grande partie à quatre-vingt-dix jours de vue, se sont vendus à 4-75.—Le sterling peut être coté maintenant à 120 3/4 à 121 1/4 le bon connaissement à connaissement No. 1 et clear et — à 123 le change de banque; le change sur France, à 4 72 1/2 à 4 71 1/4 le premier et — à 4-67 1/2 le second.

Le change américain a été languissant et lourd. La plupart des banques ont tiré à 1/4 de prime pour les petites sommes, mais d'elles a servi ses clients à 1/8 à 3/16. Les transactions sont: $40,000 en change de commerce, à vue sur New York, $16,000, $16,500 et $30,000 de banquiers, $10,000 et $50,000 de banque au pair, $20,000 de banque à 1/32 de prime, $15,000 en change de commerce à 1/16, $15,000, à vue sur Boston, sans grâce, à 1/8 d'escompte.

La forte demande d'action du Canal de l'Ile aux Vaisseaux s'est ralentie et il ne s'est fait, aujourd'hui, qu'un petit nombre de ventes, de bonne heure, à 90 à 92 1/2. Vers la clôture, il y avait des vendeurs à 82 1/2.—Les autres actions ont été fort négligées. Les transactions annoncées sont: 55 actions des Abattoirs Crescent City à $22-25, 50 à $22-75, — à $23, 500 du Canal de l'Ile aux Vaisseaux à 90, 500 (revendues) à 92 1/2, 41 de la Loterie de la Louisiane à $51.

Dans les mandats, $3000 de métropolitains se sont vendus à 96 1/4, $500 à 96 1/2, $600 et $7,500 à 99; $2,000 de mandats de jurés à 96. Les courtiers ont acheté les mandats de l'Etat à 86 1/2 à — les nouveaux, 84 à 94 1/2 les anciens, 98 1/2 les métropolitains; ils ont vendu les premiers à 87 à 87 1/2 les nouveaux, 95 1/2 à — les anciens, 90 à — les métropolitains.

Les billets de la ville ont été en demande, mais nous n'avons pas entendu mentionner de fortes ventes. Les courtiers ont offert d'acheter les petites sommes à 2 20 à 23 et de vendre à — à 18 d'escompte.

Bureau d'Espèces et de Change de Bruno & Warner, No. 146, rue Gravier, près St-Charles.

Or étranger.	*Valeur en or des E.-U.*
Souverains Victoria	4 85
Do vieux	[illegible]
Billets de la Banque d'Angleterre	4 81
Pièces de 20 francs	3 84
Billets de la Banque de France en francs	[illegible]
Thaler	19
Thaler prussien	7 80
Guilders Holl.	7 75
Fronca	[illegible]
Ducats	2 20
Doublons d'Espagne	15 80
Do patriotes	15 60
Argent étranger.	
Argent anglais	[illegible]
Do français	22
Piastres mexicaines	18
Do espagnoles	[illegible]
Couronnes françaises	1 05
Do allemandes	1 00
Thaler	1 02
Thaler prussien—papier	60
Guilders	37
Spezie	1 00
Argent espagnol, par once	1 02

LA MOITIÉ D'UN ŒIL.—Le *Lewiston Democrat* dit "Nous présumons que quiconque possède la moitié d'un œil peut apprendre, en 5 ou 6 heures, à se servir de la machine à coudre de Wilcox & Gibbs. C'est certainement un modèle de beauté et de simplicité." A vendre par M. S. Hedrick, 87 et 118 Canal.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE.
Mardi soir, 28 juin 1870.

COTON.—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 2300 balles prises à des prix un peu irréguliers et qui n'ont demandé qu'une légère modification de nos cotes que nous reproduisons comme suit: ordinary 15 à 16c, good ordinary 17 à 17¼, low middling 17¾ à 18¼, middling 19 à 19¼ et strict middling 19¾.

Les ouvertures ont été assez nombreuses, ce matin à l'ouverture du marché et la fermeté était en quelque sorte plus marquée, mais dès l'arrivée de la nouvelle d'une baisse de 1/8 c à New York, les facteurs ont plus librement fait face à la demande, et en entre les prix ont encore faibli vers la clôture sous l'influence de télégrammes de Liverpool. Toutes les listes désirables—composées spécialement de coton blanc, propre ont conservé leur fermeté et même le bon courant eut pu commander une fraction au-dessus de nos hauts chiffres. Par exemple, une liste désirable de strict good ordinary s'est vendue à 17¾ c la livre. Nous avons aussi oui parler de ventes de middling à 18¾ et de strict middling à 19¾ c, mais ces cas ont semblé être exceptionnels.

Les exportations d'aujourd'hui ont embrassé 2309 balles à destination de Liverpool et 399 pour le Havre.

Recettes, proprement dites, depuis vendredi soir 2659 balles, contre 2467 durant le même laps de temps la semaine dernière et 640 l'an dernier, et depuis le 1er septembre 1118464 balles contre 782,372 l'an dernier.

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1 sept. 1869, bal		770
Arriv. dep. le dern. état	235	
Arrivé précédemm	1182051	1182286
		1183056
Expédié aujourd'hui	2708	
Expédié précédemment	1107446	1110162
Stock en mains et à bord		72894

TABAC—Depuis notre rapport d'il y a trois jours les acheteurs pour l'étranger ne se sont pas montrés sur le marché et la seule vente qui ait eu lieu depuis notre dernier rapport est celle de 10 boucauts de lugs pris pour le commerce de la ville à 8 c et 1 à 7½ c la livre. La lourdeur de l'or et la rareté de places pour le fret sont données pour les causes du calme extrême qui règne en ce moment sur ce marché. Les cotes sont nominales.

ETAT DU TABAC.

Stock en mains le 1er sept 1869...bouc.		7868
Arr. pend. les 3 dern. jours	678	
précédemment	12809	13487
		21355
Export. pend. les 3 dern. jrs	—	
précédemment	11656	
Défalt pour emballer	1415	13067
Stock en mains et à bord		10809

FRET—Le fret tant étranger que domestique est ferme à cause de la rareté de capacités. Sur voiliers pour Liverpool, ¾ d. pour le Havre 1¼ c, Boston ¾ à 1½ c. Sur vapeurs pour New York ¾ c.

SUCRE ET MELASSE—Il a été reçu ce matin 27 bts de sucre; et 3 barils de mélasse. Le marché continue à être calme, mais ferme, stock faible. Nous cotons le sucre inférieur 8½ à 8¾ commun 9 à 10 cents, fair à good fair 10¼ à 10¾ c, fully fair 11 à 11¼ c, prime 11½ à 11¾ c, choix 11¾ à 12 c jaune clarifié 12 à 12¼ c, blanc 12½ à 13 c.

Mélasse inférieure 25 à 55 c, fermentée 60 à 75 c, mélasse recuite des raffineries de la ville 50 à 75 c, golden syrup $1.

ARRIVAGES DE L'OUEST—Les steamers Natchez, de St Louis, et Louisville, de Louisville, sont arrivés ici depuis notre dernier rapport.

FARINE—Le marché est calme et les prix ont en quelque façon faibli. La fine est actuellement cotée à $5 à 5 25, la superfine $5 50 à $5 62½, double extra $5 87½, triple extra $6 à $6 25, extra de choix $6 50 à $0, extra pour famille $7 50 à 8 50 le baril.

Les ventes durant une partie de la journée ont embrassé 1500 barils, dont 90 de fine à $5 25, 25 de superfine à $5 50, 100 do à $5 65, 200 de doubl extra à $5 87½, 200 de triple extra à $6 20, 150 et 150 do à $6 25, 50, 65 et 100 d'extra de choix à $6 75, 100 do à $6 85, 50 d'extra de choix à $8, 100 de superfine et 100 de triple extra à des conditions privées.

MAIS—La demande a été meilleure aujourd'hui, mais sans avoir amené aucune amélioration dans les prix. Ventes de 5000 sacs de l'article dont 500 d'avarié à 75 à 90 cts et 1600 de mélangé et 100 de jaune mélangé à 95 c, 700 de jaune à $1, 100 de blanc en mauvais état à $1, 1000 de jaune mélangé à $1, 200 et 400 de blanc à $1 10 cts le boisseau.

AVOINE—L'avoine est calme et les prix ont faibli. Ventes de 1100 sacs dont 150 et 300 de Galena à 63 c, 200 et 300 à 64 cts le boisseau.

SON—400 et 500 sacs vendus à $1 et 600 à $1 02½ les 100 livres.

FOIN—La demande de foin est meilleure et il s'est vendu aujourd'hui 400 balles dont 50 d'ordinaire à $20, 100 de prime à $22 50, 100 de choix à $25 50 et 150 de choix à $25 le tonneau.

Marché aux Bestiaux.

Nouvelle-Orléans, 29 juin 1870.

Arrivés, hier—[illegible] bœufs du Texas, 462 veaux et veaux d'un an, 175 moutons.

Vendu—[illegible] bœufs du Texas, 120 veaux et veaux d'un an, 58 cochons.

A vendre—[illegible] bœufs du Texas, 304 veaux et veaux d'un an, 391 cochons, [illegible] moutons et 3 vaches à lait.

Bœufs du Texas, nourris au maïs, 1re qlt., p. liv. nette	14	à	15
Bœufs du Texas, choix, par tête	45	à	50 00
Bœufs du Texas, 1re qlt., par tête	30 00	à	40 00
Bœufs du Texas, 2e qlt., par tête	25 00	à	30 00
Bœufs du Texas, 3e qlt., par tête	15 00	à	20 00
Cochons par liv., gr	—	à	12
Cochons (Stock) par tête gr	7 00	à	9 00
Moutons 1re qlt., par tête	4 00	à	5 00
Moutons 2de qlt., par tête	3 00	à	4 00
Moutons, 3me qlt., par tête	2 00	à	—
Vaches à lait, de choix, par tête	50 00	à	100 00
Vaches à lait, 2de qlt., par tête	30 00	à	45 00
Vaches du Texas, avec veaux par livre	—	à	—
Veaux, par tête	7 00	à	12 00
Gros veaux, par tête	7 00	à	12 00
Chèvres par tête	1 50	à	4 00

LE NŒUD GORDIEN TRANCHÉ.—Le nœud gordien est tranché, car la machine à coudre de Wilcox et Gibbs, si longtemps désirée, a enfin fait son apparition. C'est une des grandes conquêtes du siècle.

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'*Abeille*, Mercredi matin, 29 juin 1870.

La température devient de plus en plus accablante, mais, c'est l'histoire de tous nos étés. De la fin de juin à la fin d'août la Basse Louisiane est une vraie Sénégambie.

Et, néanmoins, malgré l'ardeur du soleil, nous avons remarqué, hier, sur la Levée, plus d'activité que les jours précédents. Les départs et arrivages y sont pour quelque chose.

Sont arrivés hier: Le Natchez, de St-Louis; le Rob't E. Lee et le Louisville, de Louisville; le Selma, de la Rivière Rouge; le St-John, de Bâton-Rouge, et le Right Way, du Bayou Lafourche.

Sont partis: Le Bart Able, pour Bayou Sara; l'Era No 9, pour la Rivière Rouge; le Frank Pargoud, pour Vicksburg, et le T. Dean, pour St-Louis.

Parmi les départs d'aujourd'hui, nous signalerons aux voyageurs et aux expéditeurs de la paroisse Plaquemine le Myrtle, capt. A. Albert, lequel fait régulièrement deux voyages par semaine jusqu'à Riceland, laissant la Nlle-Orléans tous les samedis et mercredis matin à 10 heures. M. O. Canton est chargé de la comptabilité.

Nous appelons l'attention des voyageurs et des expéditeurs de la Côte jusqu'à Donaldsonville, et du Bayou Lafourche jusqu'à Lockport, sur le bateau le Right-way, capitaine A. M. Osgood, lequel fera désormais deux voyages par semaine, laissant la Nlle-Orléans tous les mercredis et samedis soir à cinq heures, et partant de Lockport tous les lundis et vendredis matin, afin de faire ses voyages de jour sur le Bayou Lafourche.

Partira aussi aujourd'hui le nouveau bateau le St-John, capitaine W. M. Greathouse. Ce paquebot fera deux voyages par semaine jusqu'à Bâton-Rouge, partant de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis matins à 10 heures, et tous les samedis soirs à 5 heures. M. J. A. [illegible]ostock présidera à l'administration intérieure et M. F. Bergeron et E. Fortin sont préposés au fret.

Médicaments.

Remèdes du Dr Richau

N'employez que ces remèdes et vous ferez une économie de temps et d'argent; vous conserverez votre santé.

$1,000 de récompense à quiconque constatera un insuccès dans un cas quelconque.

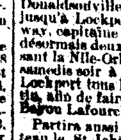

LE BAUME NO 1 DU DR. RICHAU guérit des ulcères, des maux de gorge et de bouche, des maux d'yeux, des maladies de la peau et du cuir chevelu, des scrofules, etc. Il chasse le mercure du sang, qu'il purifie.

LE BAUME NO 2 DU DR. RICHAU guérit des affections mercurielles et des rhumatismes. Prix de l'un ou de l'autre, $5 la bouteille ou deux bouteilles pour $9.

L'ANTIDOTE DU DR. RICHAU guérit radicalement de toutes les affections des voies urinaires. Prix, $3 la bouteille.

L'ELIXIR D'AMOUR DU DR. RICHAU guérit radicalement des faiblesses des nerfs et des faiblesses générales chez les jeunes personnes et chez les vieillards.

Prix de la bouteille, $5, ou deux bouteilles pour $9.

Les remèdes sont expédiés aussitôt que le prix est reçu. Il n'y a de véritables que ceux qui contiennent des bouteilles sur lesquelles sont soufflés les mots "DR. RICHAU'S GOLDEN REMEDIES, D. B. RICHARDS, sole proprietor."

S'adresser à D. B. RICHARDS, No. 228, Varick St. N. Y.

Agent à la Nlle-Orléans, JOHN FLEMING, A l coin des rues Magasin et Natchez.

22 juin—1 an

DIPLOME D'HONNEUR décerné à la Grande Exposition d'Altona, Allemagne, en 1869.

Médaille d'argent à la foire de la Louisiane—1870.

AMERICAN AROMATIC BITTER CORDIAL

—ET—

Amer Toni-Aromatique

PRÉPARÉ PAR A. A. PEYCHAUD.

CES deux Amers, le premier à prendre par mélange avec quoi que ce soit que l'on aime, et le second tout préparé à prendre pur, les deux également peuvent se prendre mélangés ensemble. Ces deux seulement de l'avantage que l'on obtient sur le champ un amer plus ou moins amer, de manière à contenter tous les goûts. Ces dits amers, dont la qualité et l'arôme ne sauraient être surpassés, ont été reconnus par les premiers juges de ce genre de composé et couronnés par les Expositions, comme les meilleurs de la Constitution; ils rétablissent les organes de la digestion indéniablement, surtout malheureusement fécondé en maladies qui rendent la vie intolérable, telles que Nervosité, Gastrite, Foie, Débilité générale, etc., et dans toute fièvre quelconque c'est la convalescence se prolonge à cause de faiblesse, il n'est rien au-dessus pour rappeler les forces et rétablir promptement le convalescent.

N. B. L'American Bitter peut se prendre pur si l'on veut; il n'est pas fort comme spiritueux, ce qui semble fort en le prenant provient de l'amertume et l'arôme plus prononcés mais en même temps infiniment agréables. Dans les principaux Hôtels, Clubs, Cafés, etc., ces dits Amers sont devenus d'un usage presque général.

A vendre par E. MONTEUSE, Droguiste, Coin Chartres et Bienville.

Et par les principaux droguistes et marchands de groceries. 27 mars—1an Dim Mer Vend

Bandages Herniaires et Bandages.

Les premiers prix suivants ont été décernés à

H. SPILLMANN,

FABRICANT,

Au No. 96 de la rue Baronne, N. O.,

A la Quatrième Foire (1870) de l'Etat de la Louisiane.

DIPLOME POUR

Le meilleur et le plus agréable bandage herniaire pour les deux sexes,
Le meilleur bandage d'enfants,
Le meilleur bandage ouaté,
Le meilleur bandage ombilical,
Le meilleur bandage d'épaules,
Le meilleur assortiment de bandages herniaires,
Diplôme pour la meilleure exposition d'attaches orthopédiques.

H. SPILLMANN,

Inventeur et propriétaire de la patente des bandages herniaires sans ressorts.

Venez les examiner avant d'en acheter ailleurs. Les ordres sont promptement exécutés. 1er sept—1an

Le Dr. J. BRADFIELD, "Female Regulator" Le Meilleur Ami DES FEMMES,

Amène les menstrues, guérit des rhumatismes et de la névralgie du dos et de la matrice, des menstrues douloureuses, des maux de TÊTE, des douleurs du DOS et à l'AINE, arrête la ménorragie, guérit des fleurs blanches et du relâchement de la matrice.

La guérison est aussi certaine que l'effet de la quinine dans les fièvres en frisson.

Les dames peuvent se guérir sans faire connaître leurs maladies à qui que ce soit et mettre ainsi à l'abri leur fierté et leur modestie.

Les meilleurs médecins le recommandent.

L'imprimé qui enveloppe la bouteille donnera au lecteur l'histoire de ces maladies, les certificats de cures merveilleuses et la manière de se servir du remède.

Fabriqué et à vendre par BRADFIELD & CO. à Atlanta, en Géorgie.

Prix .... $1 50 la bouteille

A vendre par WHEELOCK, FINLEY & CO., E. J. HART & CO., BALL, LYONS & CO.,

Et au dépôt de Médicaments patentés de [illegible] FLEMING.

Le Remède Indien des Montagnes Rocheuses, du Dr. IDAHOE.

LE REMÈDE INDIEN DES MONTAGNES ROCHEUSES, du Dr IDAHOE, guérit infailliblement des maladies de la peau, des rhumatismes, des cancers, des plaies, des ulcères, de la lèpre, de la gale, des maladies de l'épine dorsale, des maladies vénériennes, des maux de tête, des maux de dents, des brûlures, des foulures, des échauboulures, etc., etc.

IL N'Y A RIEN DE COMPARABLE pour la chevelure, qu'il embellit et à laquelle il rend sa couleur primitive, pour les pellicules; il prévient la calvitie et empêche les cheveux de grisonner.

Pour les Hémorroïdes, les Cors et les Oignons:

L'Onguent Indien du Dr IDAHOE, est la préparation par excellence pour les hémorroïdes. Il calme l'inflammation, et le malade est soulagé dès la première application. Il est tout aussi efficace pour les cors et les oignons, qu'il amollit après quelques applications.

A vendre par tous les pharmaciens et au dépôt de médicaments patentés de Fleming, au coin des rues Magasin et Natchez.

Bureau général au No 28 de la rue St-Charles Nlle-Orléans, Lne., et au bureau de A. Bouchard [illegible]

Pour les certificats, voir notre brochure.

Tout le Monde en prend.

AMERS DE BRADY, pour les Familles.

Le meilleur Tonique du monde.

QUI a remporté le premier prix aux Foires de la Louisiane, du Kentucky, de l'Indiana, du Missouri, de l'Alabama, etc. A vendre par

J. B. VANHORN & CO.

LOTERIE.

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

(Incorporée le 17 août 1868.)

CHAS. T. HOWARD .... Président

Loterie de Numéros Simples.

MAGNIFIQUE COMBINAISON.—

30,000 NUMÉROS SEULEMENT.

GROS LOT - - - - - - $50,000

CLASSE 1.

Tirage, le SAMEDI, 16 juill. 1870, à la Nlle-Orléans.

HOWARD, SIMMONS & Co. .... Contracteurs

— PLAN —

30,000 billets—Prix du billet: $[illegible] seulement

1 lot de $50,000, soit	$50,000
1 lot de 20,000, soit	20,000
1 lot de 10,000, soit	10,000
1 lot de 10,000, soit	10,000
1 lot de 7,000, soit	7,000
[illegible lots]	
40 lots de 200, soit	[illegible]
217 lots de 100, soit	[illegible]

[illegible] lots s'élevant à .... $[illegible]

Billets entiers: $[illegible]—coupons en proportion.

Lots payables en plein, sans déduction.

Les ordres doivent être adressés à

CHAS. T. HOWARD, Président,
Lock Box 692, Bureau de Poste de la Nlle-Orléans

Envoyez un mandat sur la Poste ou enregistrez votre lettre.

Dépôt du Moulin "Eagle" à égréner le coton et Dépôt de Machines,

—DE—

WILLIAM L. CUSHING,

Au coin des rues St-Charles et Union, près l'Hôtel St-Charles.

LANE & BODLEY.

CINCINNATI, O.

DÉPOT DE MACHINES DU SUD.

DE LANE & BODLEY,

Au No 61 de la rue St-Charles, coin Union.

L'AGENCE du Sud de ces célèbres moulins à scie et machines de LANE & BODLEY, de Cincinnati, et au No 61 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans, magasin de W. L. CUSHING qui en a un grand stock qu'il offre aux prix de fabrique. Ces prix sont bien au-dessous de ceux de tout autre établissement, et il n'y aura ni retard ni risque si le marché du sud que des machines de premier ordre et garanties.

MACHINES, BOUILLOIRES, MOULINS A SCIE, MACHINES A LATTES ET A BARDEAUX, POULIES, MACHINES A ROUES, POMPES, MACHINES A TRAVAILLER LE BOIS ET TOUTE ESPÈCE DE MACHINES FABRIQUÉES PAR LANE & BODLEY, DE CINCINNATI.

Pour les circulaires donnant des détails complets, s'adresser à W. L. CUSHING, au No 61 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans.

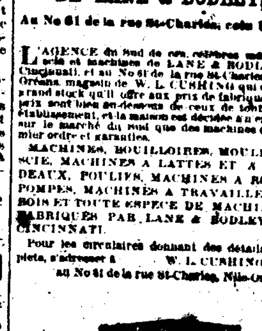

Ce cliché représente le MOULIN A SUCRE le plus puissant qui ait jamais été fait et qui a écrasé des perches de hickory à la dernière Foire. Les petits planteurs sont invités à faire demander des circulaires. Nous avons des moulins qui font de 1 à 12 boucauts par jour.

W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St-Charles.

Le soussigné est le seul agent de la Compagnie des MOULINS "EAGLE" à égréner le coton.

PRESSE A COTON, A MAINS, PORTATIVE.
PRESSE INGERSOLL A COTON.
PRESSE A COTON, PERFECTIONNÉE, DE NOYES.
PRESSE A COTON ALBERTSON.
PRESSEUR PATENTÉ DE NOYES.
PRESSE A COTON, PATENTÉE, DE HART VIS A COTON, NEWELL, AMÉLIORÉ, DE STEDMAN.
MOULINS A MAIS, QUEEN OF THE SOUTH, DE STRAUB.
MACHINES A FAUCHER, DE WALTER A WOOD.
Moulins à sucre Prize, Sampson, Vulcain, Hercule, Favorite, Leviathan, Mammouth et Plantation, de G. L. Squire & Bro.
EVAPORATEURS AMÉRICAINS.
MOULINS EAGLE A SUCRE.
MOULINS A SUCRE, SOUTHERN, de Louisville.
EVAPORATEURS DE SCANTLIN.
LES BÉLIERS, MACHINES ET BOUILLOIRES PORTATIVES, des fonderies d'Ames.
MACHINES A DESCECHER, perfectionnés, de Stedman & Co.
MACHINES à barils et à douves de Stedman & Co.
LES CÉLÈBRES SCIES à dents insérées, de R. Hoe & Co.
MACHINES A JAUGER à vapeur, Utica.
MOULINS A MAIS, Nonpareil, patentés, de Sedgevoer.
MACHINES A COUDRE, de Florence.
MACHINES A BATTRE, de Joe & Shoemaker, qui ont obtenu la médaille d'or.
MACHINES A BARDEAUX et à douves, de Fuller & Ford.

Toutes ces machines sont reçues en consignation et se vendent, pour le compte des fabricants.

A leur plus bas prix.

Ces établissements ne font que des machines de premier ordre qu'ils garantissent sous tous les rapports.

WILLIAM L. CUSHING,
Au No. 61 de la rue St Charles, coin Union, à deux portes au sud de l'hôtel St. Charles.

MACHINES "EAGLE", perfectionnés, à égréner le coton.

La grande demande de l'année dernière a épuisé le stock, et plus de deux cents clients n'ont pu être servis.

La Compagnie, afin de prévenir les désappointements, a augmenté le nombre de ses ouvriers de sorte qu'il y aura toujours un grand nombre de ces machines à son dépôt de la Nlle-Orléans. Les planteurs peuvent être assurés que toutes leurs commandes seront remplies en s'adressant à W. L. CUSHING, No 61 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans. Le prix est fixé, pour la saison de 1870, à $5 la scie.

La meilleure machine à coudre du monde.

La machine à coudre de Florence est la meilleure qui ait jamais été faite. Tous les acheteurs en sont charmés. Elle a remporté le premier prix à Paris.

C'est la seule qui fasse quatre points distincts. Elle fait le même point que la machine de Wheeler & Wilson et quatre autres. Elle n'a pas de ressorts qui se dérangent. On a vendu 27,000 de ces machines, l'année dernière en France. Venez les voir au No 6 de la rue de Chartres. C'est la seule machine de premier ordre qui se vende dans le quartier français de la Nlle-Orléans.

Dépôt, pour la vente en gros, au No 61 de la rue St-Charles.
W. L. CUSHING, agent.

On demande des agents dans tout le Sud.

VIS NEWELL A COTON, DE STEDMAN.

Ce sont les meilleures pour les grands planteurs. Elles durent toute la vie d'un homme et on est toujours très satisfait. Les prix en ont été réduits de beaucoup. La Foire leur a décerné le premier prix. On demande des agents.

W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St Charles, Nlle-Orléans.

PRESSE A COTON "EAGLE" D'INGERSOLL.

Inventée par le Gen. P. C. INGERSOLL, inventeur de la Presse à Coton. Notre Foire d'Etat lui a décerné le premier prix. Pour les circulaires, s'adresser à W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St Charles, Nlle-Orléans.

PRESSES A COTON D'INGERSOLL.

On en a réduit les prix, car il y en a plus de 4,000 employées dans le pays, et on en est parfaitement satisfait. A vendre par W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St Charles, coin Union.

MACHINES ET BOUILLOIRES DE LANE & BODLEY.

Machines à vapeur et Moulins à scies, de toutes les grandeurs, à l'Agence du Sud de LANE & BODLEY, No 61 de la rue St. Charles. W. L. CUSHING, Seul agent de Lane & Bodley.

MACHINES DE LANE & BODLEY A TRAVAILLER LE BOIS.

Machines de toute espèce, à l'agence du Sud, de Lane & Bodley, No 61 de la rue St-Charles. Seul agent de Lane & Bodley.

MACHINES DE LANE & BODLEY, AU PRIX DE CINCINNATI.

Toutes les machines de cette fabrique seront les mêmes à la Nlle-Orléans qu'à Cincinnati—en y ajoutant le prix du frêt et de l'assurance.
W. L. CUSHING, Seul agent de Lane & Bodley.
Au No 61 de la rue St-Charles.

SOLE AGENTS for the sale of KRUG & Co's CHAMPAIGN,

A. ROCHEREAU & CO.,

COMMISSION MERCHANTS,

Importers of Wines, Brandies, Sardines, &c., &c.,

18 & 18.......ST-LOUIS STREET.........16 & 18

INSTITUTIONS.

Institution de Jeunes Demoiselles sous la direction de Mme FORTIER,

Ancienne Institution DAQUIN.
[illegible].....CHEMIN DU BAYOU.....[illegible]
Près Claiborne.

Université de l'Etat de la Louisiane,

(Autrefois Séminaire de l'Etat de la Louisiane,)
BATON ROUGE, LOUISIANE.
FONDÉE ET SOUTENUE PAR L'ETAT

Neuvième Session.

MAINTENANT en progrès, fermera le dernier mercredi de juin 1870. La prochaine session s'ouvrira le premier lundi de septembre et continuera pendant dix mois.

Le Bureau Académique

Se compose de professeurs de haut mérite dans toutes les branches de la Science et de la littérature, lesquels sont enseignés dans les principaux Collèges ou Universités.

Cours des Etudes.

Comprenant un département académique et préparatoire, y compris un cours de Littérature scientifique au choix; d'une école spéciale de Génie et de Commerce.

Librairie, Appareils ou Cabinets.

Bien choisis et de valeur. Les Cabinets de Minéralogie et de Géologie, les plus grands et les plus complets du Sud, embrassent les immenses collections du feu Col. Wailes, du Mississippi, et les Cabinets de Topographie, de Géologie et d'examen Botanique de la Louisiane.

Admission

Est accordée aux Cadets n'ayant pas moins de quinze ans, et sachant l'Arithmétique, la Grammaire Anglaise et la Géographie.

Dépenses

Pour tout excepté le linge, pour dix mois, $[illegible] payable d'avance, la balance le 1er février, par une traite à vue de 10 jours à 5 pour cent. Les paiements peuvent être faits par la Banque de l'Etat ou des Citoyens.

On reçoit les Cadets pendant la session, mais les dépenses ne sont comptées qu'à partir de la date de leur entrée.

Militaire.

Militaire avec [illegible] ont les jours. Une batterie de quatre canons [illegible] d'opération pour les élèves [illegible] l'uniforme des Cadets, habillement gris, qui peut se procurer à l'Institution [illegible].

Pour plus d'informations, s'adresser à D. F. BOYD, Surintendant, Bâton Rouge, La.

Office de l'Université, à la Nouvelle-Orléans, chez Bernardi & Co, 36 rue du Camp.

Jusqu'à l'entière reconstruction du Collège, détruit par le feu, près d'Alexandrie, l'Institution est temporairement située à Baton Rouge, à l'Asile des Sourds et Muets. Les édifices et spacieux pour un grand nombre d'élèves. Le nombre durant la dernière session a été de 170. 17 mai—1an

Entrepôt de Tapis.

E. C. PALMER & Co.,

Aux Nos 93, 95 et 97 de la rue du Camp.

VENTE EN GROS ET EN DETAIL,

NOUS avons l'avantage, dans le courant de cette semaine d'un très grand assortiment de nouveaux articles reçus directement de Liverpool, par le "Castilla" et le "Serrente". Toutes les marchandises étrangères sont importées par nous-mêmes. Nous garantissons que nos prix EN GROS, soit EN DETAIL, sont aussi bas que ceux d'aucune autre maison des Etats-Unis; s'il ne le sont pas, les ventes sont nulles. Nous ne cherchons des articles au Nord avant d'avoir examiné notre stock. NOUS DEMANDONS LA COMPARAISON.

TAPIS Axminster, Velours, Bruxelles, Tapis, Ingrain, Laine, Hollande, Vénitiens, Chanvre, etc. DEVANTS DE CHEMINÉES, un magnifique assortiment de toutes les grandeurs et qualités. TOILES CIRÉES, de toutes largeurs, de 24 pieds, des fabriques d'Angleterre et d'Ecosse. NATTES, Chine, Coco, Belgique, de toutes largeurs, Stores, Rideaux, articles de tapisserie, linge de table, nappes, dessous de tables, etc., etc. Assortiment complet, toutes les variétés.

AYA PANA.

CETTE merveilleuse liqueur, extraite des racines de la plante de ce nom, se recommande dans l'hygiène publique par ses qualités agréables que bienfaisantes.

Il n'est pas, en effet, une liqueur qui puisse être comparée lorsqu'il s'agit de dérangements d'estomac et de rétablir l'organisme altéré par les fortes chaleurs ou toute autre cause, quelle est la famille qui ne voudra l'avoir en permanence pour l'employer! étendue d'eau ou en prenant un petit verre à jeun ou après le repas.

Dans les cafés comme dans tous les établissements, où on consomme des liqueurs toute préférence doit être accordée à l'AYA PANA en raison de ses propriétés éminemment stomachiques et salutaires.

Dans l'Inde comme dans les Amériques l'AYA PANA est généralement employée comme le plus efficace pour ramener la circulation et combattre les refroidissements produits par les symptômes du choléra et de la fièvre jaune.

En vente en détail chez les principaux confiseurs et groceries.

Et en gros par

DEJAN BROS.,
Seul Agent,
46 rue de la Douane.

Porcelaines de Limoges.

Belles Porcelaines Françaises en déballage et à vendre en gros par DEJAN BROS.,
29 mai—1m 46 rue de la Douane.

JARDIN MAGNOLIA,

AU PONT DU BAYOU,

En face du dépôt des chars de la rue de l'Esplanade.

LE besoin d'un jardin où les familles respectables puissent venir se récréer en faisant vivement sentir, le soussigné, cédant à de nombreuses sollicitations, a consenti à ouvrir le Jardin Magnolia, qu'il a l'intention de rendre le plus brillant [illegible].

Troupe de musiciens qui vient d'arriver d'Europe, y fera entendre de la délicieuse musique tous les après-midi. Les plus grands avantages seront offerts aux personnes qui désireront y donner des pique-niques, ou aux sociétés qui voudront avoir l'usage exclusif de l'endroit pour un ou plusieurs jours.

12avril—1m GEO. MERZ, Propriétaire.

EXTINCTEUR DU FEU BABCOCK.

CETTE INVENTION, la meilleure protection contre l'incendie,

a remporté une grande victoire dans la dernière expérience faite dans la rue du Canal.

Elle a remporté le PREMIER PRIX, une magnifique médaille d'argent, à la Foire d'Etat du Texas, contre deux concurrents.

DAVID E. BRADLEY, Agent général pour le Sud.

Rue Carondelet, 24, Nlle-Orléans.

Pour les circulaires et les demandes d'agences, s'adresser à M. David E. Bradley.

L. A. GUILLOTTE, Agent pour la Nlle-Orléans, 24, rue Carondelet.

Assortiment de machines, et produits pour la vente.

Bureau de Change et de Monnaie, BRUNO & WARNER, 146 rue Gravier, près de la rue St. Charles.

PAYENT les prix les plus élevés pour toutes monnaies en or, argent, lingots et billets américains ou étrangers. Achètent et vendent les obligations du gouvernement, les actions et les billets de commerce. Tirages à vue et drafts sur New York et toutes les principales villes d'Europe, par avis de la convenance.

J. BONTEMPS,

TEINTURIER ET DÉGRAISSEUR,

180.........RUE POYDRAS.........180

—Entre les rues—

Carondelet et Baronne.

(Etabli autrefois rue Bourbon.)

[illegible]—1an Nouvelle-Orléans.

Glycerole d'Amandes.

CETTE précieuse préparation enlève les boutons, les rousseurs, les taches de coup de soleil; elle amollit la peau et lui donne une teinte de satin. Ce n'est pas un mélange vulgaire de poudre, de pâte ou de blanc; les principaux ingrédients sont la glycérine et les amandes douces qui ne sauraient nuire à la peau la plus tendre. Il n'y a rien de meilleur pour faire cesser la démangeaison des échauboulures. Les premiers médecins la recommandent. La glycérine d'amandes met la peau à l'abri des piqûres de la peau et embellit le teint. Prix, 75 cents la bouteille.

Préparée seulement par J. FREDERICKS, Chimiste.

A vendre dans toutes les pharmacies.

Dépôt général chez FREDERICKSON & HARTE, Au No 129 de la rue du Canal.

F. GONTHIER,

—a transporté son—

ÉTABLISSEMENT DE TAILLEUR,

—Au No—

4.........de la rue St. Charles.........4

Vis-à-vis l'Hôtel.

Où il est prêt à recevoir ses anciens clients dont il exécutera les commandes à des prix réduits. 7 nov—1an

V. BIRI,

FABRICANT ET MARCHAND DE ARTICLES EN OSIER,

Wagons, Berceaux, Paniers de provision, Paniers à ouvrage, Chaises, Paniers à linge.

IMPORTATEUR DE

Paniers allemands et français, de fantaisie, &c.

Aux Nos 286 et 288 de la rue de Chartres.

31 mai—1an Nlle-Orléans.

BUREAU DE PLACEMENT ET D'ÉMIGRATION POUR LES DEUX SEXES,
RUE TOULOUSE No 87.

LES PLANTEURS qui ont besoin de travailleurs peuvent s'adresser à notre bureau avec confiance; le grand nombre d'émigrants que nous recevons journellement nous met à même de remplir les ordres dans le plus bref délai.

Achats, ventes et locations diverses de fonds de Magasins, Restaurants, Cafés, etc.; Recouvrement de fonds.

12 mai—1m S. TOURRE.

Les Sirops de Fruits

MIS EN BOUTEILLES, ET PRÉPARÉS PAR

G. W. DUNBAR & Son,

Ont encore remporté le premier prix pour leurs qualités supérieures et leur pureté. Ils sont mis en bouteilles préparés à la fabrique, Nos 10, 12 et 14 de la rue St-Louis et

ASSORTIS D'APRÈS LES COMMANDES.

—Egalement—

Sirops limon, framboises et autres sirops, mis en demi-bouteilles pour le commerce, à des prix réduits. 3 mai—3 m

BOIS DE CONSTRUCTION.

GEORGE MERZ,

MOULIN A RABOTER ET CHANTIER DE BOIS DE CONSTRUCTION,

Au coin des rues Toulouse et Robertson, VIEUX BASSIN.

DU Bois préparé et brut, des Châssis, des Jalousies, des portes et toute espèce de matériaux de construction sont offerts au commerce aux plus bas prix.

Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 19 juillet—1an

BONNIN & ESCUDIER Sugar Train.

Patenté le 27 juillet 1869.

CE nouveau système d'équipage à faire le sucre, a reçu l'approbation générale à la dernière foire d'Etat, et à en juger par les ordres déjà reçus, est destiné dans un temps très rapproché à remplacer le vieux système par le fait qu'il coûte moins, requiert moins de gras pour le faire fonctionner et réalise une économie de combustible d'à peu près cinquante pour cent. Brûle également bien le bois ou le charbon.

Agent à la Nouvelle-Orléans, M. R. Guberlielle, No. 81 rue Toulouse, où l'on pourra obtenir toutes les informations nécessaires, ainsi que les pamphlets contenant les différentes grandeurs, les prix et conditions. Les commandes laissées chez lui recevront une prompte attention.

LE CÉLÈBRE

FOURNEAU DE CUISINE

—DE—

P. P. STEWART,

GRIL MOBILE.

LE FOURNEAU DE STEWART qui, jusqu'à ce jour, a conservé sa supériorité, est présenté aujourd'hui au public avec UN GRIL MOBILE et un PORTE-CENDRES, qui y ont été ajoutés. On a reconnu que sous le rapport de l'économie et de l'utilité, que le FOURNEAU STEWART surpasse tous les autres. LE NOUVEAU GRIL augmente de beaucoup la surface du four, double presque la capacité des tuyaux et, quand on met bas le gril, la poussière ne peut pas s'échapper.

Le véritable fourneau Stewart porte, sur la plaque du foyer, le nom de P. P. Stewart.

FULLER, WARREN & CO.,
Seuls fabricants, à Troy, N. Y.

A vendre par

E. B. HOGAN,

No 25 de la rue du Canal.

Où on peut voir, tous les jours, fonctionner le fourneau. 7 février

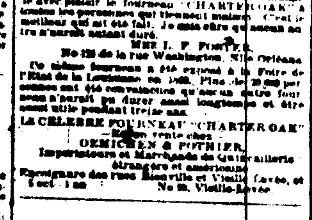

Une preuve éternelle de la grande supériorité du

"CHARTER OAK"

SUR TOUS LES AUTRES FOURNEAUX DE CUISINE.

LISEZ CECI:

Un "Charter Oak" qui a servi pendant 13 ans tous les jours.

Nouvelle-Orléans, 9 août 1869.

JE certifie que j'ai acheté de RICE, BROS & CO., en 1856, le PREMIER FOURNEAU "CHARTER OAK" qu'ils aient vendu. On s'en est servi chez moi tous les jours depuis cette époque—c'est à dire pendant treize ans. Je recommande avec plaisir le fourneau "CHARTER OAK" à toutes les personnes qui tiennent maison. C'est le meilleur qui ait été fait. Je suis sûre qu'aucun ne saurait durer autant que lui.

MME L. F. PORTER,
No 12 de la rue Washington, Nlle-Orléans.

Ce même fourneau a été exposé à la Foire de l'Etat de la Louisiane en 1869. Plus de 20,000 personnes ont été convaincues qu'aucun autre fourneau n'aurait pu durer aussi longtemps et être aussi utile pendant treize ans.

LA CÉLÈBRE FOURNEAU "CHARTER OAK"

—En vente chez—

OEMICHEN & POTHIER,
Importateurs et Marchands de Quincaillerie, Ustensiles et Argenterie.

Encoignure des rues Bienville et Vieille Levée, et No 28, Vieille-Levée.

"BRILLIANT" DE BUCK.

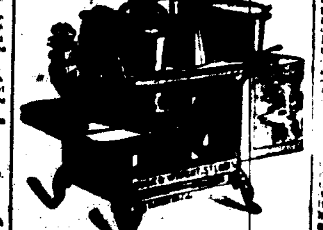

LE SEUL BON FOURNEAU qui soit manufacturé aux Etats-Unis pour la cuisine et le chauffage du pain.

PLUS DE 300,000

Sont employés constamment au Sud et dans l'Ouest, et en ce moment entièrement satisfait. Voici quelques-uns des honneurs que le "BRILLIANT" doit à ses qualités:

PREMIER PRIX, en 1866, à la Foire de St Louis
PREMIER PRIX, en 1867, à la Foire de St Louis
MÉDAILLE EN OR, en 1868, à la Foire de l'Etat de la Louisiane
PREMIER PRIX, en 1869, à la Foire de St Louis

Si vous voulez avoir un bon fourneau de cuisine allez au No

49.....RUE DU CAMP.....49

Et achetez un "BRILLIANT."

H. HALLER.

Dépôt de spécimens et salle de vente, au No 49 de la rue du Camp.

On y trouve également toute espèce de fourneaux de cuisine et de réchauds, grates, de la ferblanterie et toutes espèces d'articles de ménage.

17 sept—1an vde

Machine à Coudre de GROVER & BAKER.

1870.

Quatrième Foire de la Louisiane et Première Foire du Texas, tenue à Houston.

Premier prix, comme la meilleure Machine pour familles.

Bureau: 182, rue du Canal. 21 mai—3m

Mme ROBERT,

195.........Rue du Canal.........195

ENTRE BOURBON ET REMPARTS.

DENTELLES, CHALES, FLEURS, &C.

Modes et Façons de robes dans les dernières gravures de Paris.

J. J. ALBERT

30....Rue de Chartres...30

Encoignure Douane,

A toujours en main un grand assortiment de

CHAPEAUX,

de tout genre

Feutre, Laine, Paille, Campêche, &c., &c.

Convenable pour le détail de la ville et les marchands de la campagne.

Pour économiser le travail et avoir de grandes récoltes,

EMPLOYEZ DU

SUPERPHOSPHATE DE NOIR ANIMAL

ET DU

NOIR ANIMAL PULVÉRISÉ

DE STERN.

LES INCOMPARABLES ENGRAIS.

NOIR ANIMAL de tous les sortes constamment en magasin.

LOUIS STERN & BROS., Fabricants.
Bureau, No 18 de la rue de Chartres.

17 oct—1an vde

JUS DE VIANDE DE BŒUF, CONDENSÉ, DE LOUIS MOREAU.

WAGLEY, MOREAU & CO.,

A Columbia, Texas,

SONT prêts à fournir au public du JUS de viande de bœuf, condensé, en quantité au gré des acheteurs.

L'article est nouveau. C'est le JUS CONSERVÉ sous sa forme la plus pure, et celle dans laquelle elle se vend à meilleur marché. Il suffit de la connaître pour l'apprécier. On s'en sert pour la préparation immédiate de soupe, de plats et de sauces de soupes, telles que julienne, jardinière, macaroni, vermicelli, riz, oignons, tortue, queue de bœuf, et beaucoup d'autres. La force en est concentrée, elle ne s'obtient que par un procédé scientifique, et la quantité à employer dépend entièrement du goût. On peut faire, de suite, une excellent consommé français en ajoutant à de l'eau bouillante, une cuillerée à café de l'extrait du jus et du poivre.

Il reste le même pendant des années, dans quelque climat que ce soit.

P. BOUDOUSQUIÉ, Agent Général,
W. G. LYON & CO.,
Aux Nos. 12 de la rue Tchoupitoulas et 12 de la rue Nlle Levée.

24 juin—1m

AUX PHARMACIENS.

"EXTRACTUM CARNIS"

—OU—

Extrait de Viande de Bœuf, de Louis Moreau.

Fabriqué par Wagley, Moreau & Co.,

A COLUMBIA, TEXAS.

WAGLEY, MOREAU & CO. fabriquent cette excellente préparation du jus de viande, pur, sans graisse, gélatine ou sel. Une seule livre de cet extrait équivaut à trente-trois livres et un tiers des parties solubles du bœuf.

Les personnes qui souffrent d'une mauvaise digestion et celles qui ont besoin d'une nourriture fortifiante; les personnes âgées, les enfants, les dames après leurs couches, comprendront l'utilité de cet extrait qu'on peut prendre, très aisément, même s'il est froid et sans goût. [illegible] médecine et plus encore dans les ménages. Il est précieux en mer et c'est, en outre, un excellent anti-scorbutique.

Une petite cuillerée à café donne une assiette de bœuf ton parfait.

Il conserve ses vertus, pendant des années dans tous les climats.

P. BOUDOUSQUIÉ, Agent Général.
WHEELOCK, FINLAY & CO.,
Au coin des rues Magasins et Gravier.

24 juin—1m Nouvelle-Orléans.

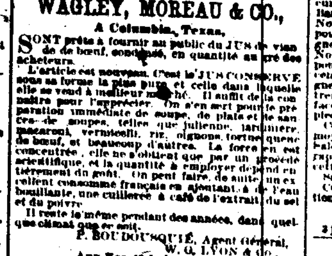

Toits. Toits.

TOITS ASBESTOS, toit feutre, enduit Asbestos, ciment Asbestos, peinture préservatrice, &c. Réparations et construction de maisons, de bateaux à vapeur. L'Asbestos est la seule composition qui résiste à la chaleur de ce climat. Il est à l'épreuve du feu et s'assure au même taux que les toits en ardoise.

Venez l'examiner.

ZABLE & DALTON,
Agents en Louisiane,
Au No 115 de la rue Poydras.

22 juin—1an Mer Ven

VENTES JUDICIAIRES.

JOHN GEDDES vs RICHARD CLAGUE.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,10[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, trente de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro Dix Huit de l'îlet numéro Trente-Trois, lequel est borné par les rues Canal, St Louis, Galvez et Johnson, mesurant vingt huit pieds six pouces de face à la rue St Louis sur cent quatre pieds huit pouces de profondeur, le tout suivant les dessins [illegible] du plan dressé par Allou d'Hémécourt, il devant voyer, daté du 10 juillet 1861 et déposé en l'étude de P. C. Cuvillier, notaire public en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sans exception ni réserve.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de [illegible] suivant acte au rapport de [illegible], notaire public en cette ville, en date du [illegible].

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

29 juin—juillet 7,14,22,30

AUGUSTE BOHN vs A. F. JONES.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 21624—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, onze de juillet 1870, à Sbegler [illegible] sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Tous les meubles et effets qui se trouvent dans la maison occupée par le défendeur et située à l'angle des rues Septième et Prytanie dans le Quatrième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29juin—29,2,5,7,8juil

J. P. BARTHELEMY vs ARISTIDE CARLON.

CINQUIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans No. 1,785—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, trente de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

TROIS TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Pierre, Bons, d'Orléans et Dorgenois, désignés par les numéros Trois, Quatre et Cinq, d'après un plan dressé par Castaing et [illegible] architecte, le 21 mars 18[illegible] et déposé, sous le No 80 en l'étude de A. E. Bienvenu, notaire public en cette ville.

Les dits terrains sont contigus et mesurent, mesure américaine, trente et un pieds huit pouces et quatre lignes de face chacun, à la rue St Pierre et d'Orléans, sur cent quatorze pieds un pouce et deux lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Daniel Sullivan suivant acte au rapport de E. Ende, notaire public en cette ville, en date du 14 février 18[illegible].

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

[illegible] 29—juil 7,11,22,30

CHAS. T. HOWARD vs J. K. KNIGHT & als

CINQUIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No 1,674. En vertu d'un writ de fieri facias contre Daniel Scruggs, un des défendeurs, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, onze de juillet 1870, à 10 heures A. M., à mon entrepôt No 74, rue Ste Anne entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'une Manufacture de Sellerie transporté au No 68 rue de la Commune, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29juin—29 juil 2,5,7,10

Alaueton P. Hard vs Hinton & Scott.

QUATRIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No 22,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI vingt-huit de juin 1870, à 11 heures A. M. sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Tout le matériel d'imprimerie au No 27 Commercial Place dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

17juin—17,21,24,26,28

AUGUSTUS C. DENOUVION vs Madame REBECCA McKNIGHT, veuve d'AUGUSTIN DENOUVION.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, vingt de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés ci-après décrites:

Quatre certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges et servitudes qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Hinton, Lafayette, Front et Poydras [illegible].

[illegible]

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

4 juin—4,12,21,28—juil 6

H. HANSELL vs J. A. PICKERT et al J. A. Pickert & Wm H. Hanney.

COUR DU DEUXIEME DISTRICT JUDICIAIRE, Paroisse Jefferson—No 2674—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour du Deuxième District Judiciaire, Paroisse Jefferson, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, premier de juillet 1870, à 11 heures A. M. sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Tous les meubles et effets de toute description qui se trouvent dans la maison occupée par le défendeur Wm H. Hanney et située Avenue St Charles, près la rue Valmont, dans le Sixième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

22juin—25,29 juil 2,6,9

JAMES A. MORAN vs JAMES LONG.

SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 3,1[illegible] En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, cinq de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:

1o—CINQ TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les numéros Treize, Quatorze, Quinze, Seize et Dix-sept de l'îlet borné par les rues Bienville, Rendon, et de la Douane et l'Avenue Hagan, ayant les dimensions suivantes, savoir: Le No Treize formant l'angle de la rue de la Douane et de l'Avenue Hagan, mesure trente pieds deux pouces et cinq lignes de face à la rue de la Douane sur cent deux pieds un pouce et quatre lignes de face à l'Avenue Hagan. Les Nos Quatorze, Quinze, Seize et Dix-sept mesurent chacun, trente pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue de la Douane sur cent deux pieds huit pouces et quatre lignes de profondeur.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant. Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de James Trélier.

2o—DIX TERRAINS, situés dans l'îlet borné par les rues Olympia, St Patrick, Palmira et Banks, désignés par les numéros Dix-sept, Dix-huit, Dix-neuf, Vingt, Vingt-et-un, Vingt-deux, Vingt-trois, Vingt-quatre, Vingt-cinq et Quatorze. Les dits terrains mesurant, comme suit: Les Nos Dix-sept à Vingt-trois chacun, trente et un pieds cinq pouces de face à la rue Olympia sur cent pieds six lignes de profondeur. Le No Vingt-quatre mesure trente et un pieds cinq pouces de face à la rue Banks sur cent pieds six lignes de profondeur et face à la rue St Patrick. Le No Vingt-cinq mesure trente deux pieds cinq pouces une ligne de face à la rue St-Patrick, sur cent cinquante sept pieds deux pouces et trois lignes de profondeur, et le No Quatorze mesure trente deux pieds quatre pouces et une ligne de face à la rue Olympia, sur cent cinquante sept pieds deux pouces et trois lignes de profondeur.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Bertrand Saloy et Antoine Doriocourt Jr. suivant acte au rapport d'Antoine Doriocourt, notaire public en cette ville, en date du 14 d'avril 1862.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

3 juin—3,12,21,28—juil 5

APPLETON NOYES & CO. vs. ISAAC ROCKADAY.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24,118. En vertu d'un ordre de vente, rendu le 23 de juin 1870, et à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, six de juillet 1870, à 10 1/2 heures A. M. sur les lieux, à l'entrepôt du Star, rue du Commerce angle Notre-Dame, Premier District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Cent soixante quatre (164) barillets Maquereaux, Trente (30) demi-barils ditto, Vingt quatre (24) caisses Morue.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

25 juin—25, 29,—juil 1, 3, 6

JEAN SAUVAGE, vs. la Veuve ANTOINE ORAS—LA Dame JOHN ROUSSEAU et son époux, la Dame WM. FARRAGUT et son époux, la Dame P. MACHBAO et son époux, et autres.

QUATRIEME Cour de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,200.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI, cinq de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

DEUX TERRAINS situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues d'Amour (ou des Remparts), St-Ferdinand, de Craps et du Port.—Les dits terrains sont désignés par les numéros Dix-Huit et Dix Neuf, et mesurent: Le No Dix Huit—[illegible] d'après un plan d'Henry Griffon, daté du 17 février 1858 et déposé en l'étude de Joseph B. Marks, ci-devant notaire public en cette ville, et, le numéro Dix-Neuf, d'après un plan dressé par Pilié, ci-devant voyer, et déposé en l'étude de Félix de Armas, alors notaire public en cette ville, chacun, vingt-deux pieds deux pouces de face à la rue d'Amour (ou des Remparts), sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Ainsi qu'il appert plus amplement d'un acte d'hypothèque consenti par la Dame Veuve Oras et autres en faveur d'Armand Pellerin, au rapport de Joseph Cuvillier, notaire public en cette ville, en date du 29 janvier 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

3 juin—3,12,19,26—juillet 5

J. K. BAILEY,

246.........Rue du Canal.........246.

VINAIGRE.

Etabli en 1840.

ACHAT de cidre, vin et bière aigres. Achat de barils vides. 3juillet—1an—Sp

VENTES JUDICIAIRES.

D. B. Macarty vs Francis Mooney.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,0[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le VENDREDI, quinze juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet numéro [illegible] borné par les rues Dumaine, St Philippe, Rocheblave et Dorgenois. Les dits terrains sont contigus et sont désignés par les numéros Cent quatre [illegible] et Cent cinq [illegible]. En vertu d'un plan dressé par A. de Armas, arpenteur, daté du [illegible] avril 18[illegible], et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire public en cette ville et mesurant, chacun, mesure anglaise, trente pieds de face à la rue Dorgenois, sur une profondeur de cent quatre-vingt pieds sur la même [illegible].

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Les dits terrains appartiennent au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Charles [illegible] Michel, suivant acte au rapport de Jos. Cuvillier, notaire public en cette ville, en date du 27 février 18[illegible].

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette créance étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, au prix qui en sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournira son bon, un obligation avec caution bonne et solvable payable à douze mois de date portant huit pour cent d'intérêt, et avec hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

Le dit acquéreur paiera au comptant, et en déduction du prix d'adjudication les frais et honoraires du shérif et du greffier, et, s'élevant ensemble à la somme de $[illegible] environ, ainsi que le montant des taxes de l'Etat, de la paroisse et de la ville.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

9juin—9,[illegible],9,12,15

ROBERT SCHELL vs GEORGE C. ROGERS.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 1,[illegible]. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, trente de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

[illegible]

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29juin—29 juillet 1870

FRANÇOIS LACROIX vs MARTIN LEE.

SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, trente de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

[illegible]

LE DR J. F. SEGUIN vs HARVEY GUILD.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—[illegible]

[illegible]

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

22 juin—29 juillet

JOHN MORRIS vs JOHN STRAUGHAN.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—[illegible]

[illegible]

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21 juin—21,24,28—juil 5 juillet

La dame AMANDA REYNOLDS vs MARTIN CAREY.

La dame JOHANNA HAYDEN, épouse d'Edward Hayden, dûment autorisée vs LA MÊME.

SEPTIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans, Nos 3,[illegible] et 3,[illegible]—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, vingt de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:

1o. Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Thalia, Melpomène, [illegible] et Benton, désigné par le numéro [illegible] d'après un plan dressé par [illegible] et déposé en l'étude de T. J. Beck, notaire public en cette ville, et mesurant trente pieds de face à la rue Thalia sur une profondeur de quatre-vingt seize pieds.

[illegible]

2o. Une portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Thalia, Melpomène, Liberty et Benton, [illegible].

3o. Une portion de terre située dans le Premier District [illegible].

[illegible]

Le terrain désigné par le numéro six d'après le plan déposé en l'étude de Wm Christy, ci-devant notaire public en cette ville, appartient au défendeur, Martin Carey, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Carl Kohn, suivant acte au rapport de Wm L. Poole, notaire public en cette ville, en date du 18 d'avril 1862, et le terrain désigné par le numéro six, d'après le plan déposé en l'étude de A. Mazureau, notaire public en cette ville, appartient au dit défendeur Martin Carey au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Henry [illegible] suivant acte au rapport de W. L. Poole, en date du 21 novembre 1860.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Toutes les susdites propriétés étant bien de communauté qui existe entre le défendeur et sa défunte épouse [illegible].

Saisies dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

19juin—18,28, 3,12, 20juil

J. D. TAYLOR vs JOHN ARROWSMITH.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1,2[illegible]. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, premier de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un îlet de terre vague, situé dans le Premier District de cette ville, compris entre les rues Pierce, ou St Jacques, Ullon, Scott ou St-John, et D'Hemecourt ayant une façade sur chacune des dites rues de trois cent dix-neuf pieds huit pouces et six lignes.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette créance étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur offrant son bon ou obligation avec caution bonne et solvable portant huit pour cent d'intérêt, payable à douze mois de la date, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

Le dit acquéreur paiera au comptant, et en déduction du prix d'adjudication, les frais et honoraires du shérif et du greffier, s'élevant ensemble à la somme de $175 [illegible] environ, ainsi que le montant des taxes de l'Etat, de la Paroisse et de la ville.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

14 juin—14,18,22,26 juillet 1

THOMAS W. BOTHICK vs HARVEY GUILD.

SEPTIEME Cour de District pour la Paroisse d'Orléans—No 3,0[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI onze de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Carondelet, Julia et Ste Marie, désigné par le numéro [illegible].

Le dit terrain mesure vingt sept pieds de face à la rue St-Charles sur cent quarante neuf pieds deux pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles, jusqu'à la ligne [illegible].

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le No 180 de la rue St Charles.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

9 juin—9,18,26—3,11 juil

Alfred C. Robertson vs James M. Pinneger et al. (Emilie Jeanne Robinson, épouse de W. W. Freeman) et W. W. Freeman.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,896—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI vingt de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:

1o. Un terrain désigné par le numéro Dix [illegible], d'après un plan dressé par J. Communy, arpenteur, daté du 1er mars 18[illegible], situé dans le Cinquième District de cette ville, [illegible] dans le cinquième District de cette ville, dans l'îlet [illegible], mesurant, mesure française, quinze pieds de face à la rue Peter, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

2o. Une moitié du terrain désigné par le numéro [illegible], suivant le dit plan, situé dans le même îlet et District, et contigu au terrain [illegible], mesurant, mesure française, quinze pieds de face à la rue Peter, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les dits terrains numéro Dix et moitié du terrain numéro [illegible], appartenant à la défenderesse, Dame Emilie Jeanne Robinson, épouse de W. W. Freeman.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

18juin—18,26, juil 4,12,20

FRANÇOIS LIMONDY vs GEORGE MALCOLM & ROBERT MALCOLM.

SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 3,141. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI vingt sept de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

1o. Un terrain situé dans le Premier District de cette ville au faubourg Lacourse, composé de deux terrains désignés par les numéros Trois et Quatre d'après un plan particulier dressé par A. D'Hémécourt voyer, le 2 novembre 1856, déposé en l'étude de A. E. Bienvenu, notaire public en cette ville sous le No 22.

Le No Quatre mesure seize pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Apollo, sur cent quarante-trois pieds deux pouces et trois lignes de profondeur. Le dit terrain est à la distance de soixante quatre pieds de l'encoignure de la rue Erato.

Le No Trois mesure quinze pieds onze pouces de face à la rue Apollo sur soixante-trois pieds onze pouces de profondeur.

Les dits terrains font partie d'un terrain situé dans l'îlet numéro quatre-vingt trois du faubourg Lacourse, borné par les rues Apollo, Nayades, Erato et Thalia, et désigné par le numéro six d'après un plan dressé par B. Lafon, alors voyer, daté du 15 mai 1807.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient aux défendeurs pour en avoir hérité de leur mère, Jeanne McCall, veuve de George West, ainsi qu'il appert du dossier de la dite succession, portant le No 5,820 de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

23juin—23,3,12,21,27juil

W. B. DODSON vs J. R. WALKER.

COUR DE PAROISSE—Paroisse Jefferson—No 12[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour de Paroisse, Paroisse Jefferson, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le JEUDI, sept de juillet 1870, à 11 heures A. M. sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Les meubles et effets, appartenant au défendeur et contenus dans la maison occupée par lui et située à l'angle de la rue du Colisée et de l'Avenue Napoléon, dans le Sixième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

24 juin—24 28—2 5 7 juillet

La dame FANNY FREERET vs HENRY ABEL.

SEPTIEME Cour de District pour la paroisse d'Orléans—No 1,623. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le MERCREDI, six de juillet 1870, à [illegible] heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Tous les meubles et effets appartenant au défendeur et qui se trouvent dans la maison située rue Bacchus, entre celles Quatrième, dans le Quatrième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

23 juin—23,24,26—juillet 2,6

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

Vente, sans réserve,

300 caisses Bottes, Souliers et Brodequins,

750 cartons Congress, Balmorals, Polish, Pantoufles, &c. &c., pour dames, demoiselles et fillettes, pour clore consignations.

PAR E. ROGER & CO—E. SAMORY, Encanteur—JEUDI, 30 juin, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée—

300 caisses bottes, souliers et brodequins, comprenant un assortiment général pour hommes, femmes et enfants, reçus directement des manufactures par les derniers arrivages de New York, Boston et Philadelphie.

—Aussi—

300 cartons Congress, Balmorals, Polish, Pantoufles, &c., pour dames, demoiselles et fillettes, pour clore consignations.

Conditions à la vente.

L'attention particulière des acheteurs de la ville et de la campagne est appelée à cette vente qui sera positive et sans réserve. 29 juin

PAR GABRIEL LEAUMONT.

300 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

—Aussi—

400 lots Vêtements d'été assortis.

PAR GABRIEL LEAUMONT, Encanteur—Salle d'encan, 49 rue de Chartres—MERCREDI, 29 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

300 caisses bottes, souliers et brodequins.

—Aussi—

400 lots vêtements d'été assortis.

Conditions, comptant. 28 juin

VENTE A L'ENCAN, SANS RÉSERVE.

No. 345, rue Dumaine, entre Prieur et Johnson—Magnifique Mobilier de salon, de chambre à coucher, de salle à manger. Verreries, Porcelaines, Batterie de cuisine, etc.

PAR GABRIEL LEAUMONT, Encanteur—Salle d'encan, No. 49, rue de Chartres—JEUDI 30 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu sans réserve, au No 345, rue Dumaine, entre Prieur et Johnson—

Un ameublement complet de maison. Jolis meubles de salon en velours et Victoria, armoire à glace, pendule, table, statuettes, tapis de Bruxelles, ambrequins, table à rallonges, side-board, verreries, porcelaines, batterie de cuisine, etc.

Un superbe Piano droit de Pleyel.

Conditions—Comptant au moment de la livraison. 27 juin

PAR EUGENE TOURNE.

Vin Rouge Vinaigre, Savon de Castille et Huile d'olive.

PAR EUGENE TOURNE, successeur de F. Turpin—VENDREDI, 1er juillet 1870, à 10 heures A. M., il sera vendu au Bonded Warehouse, No 5, rue de Toulouse, pour clore une consignation—

50 barriques vin rouge Bandol, très corsé.

—AUSSI—

Au Warehouse de l'Importateur, M. Ant. Lanata, en face:

30 barriques vin Rouge Bandol, très corsé.		
30 do	do	Cette, J. & M.
30 do	do	Cette, F. H.
30 do	do	Beyssac & Gautier,

30 barils vinaigre de vin blanc.
100 caisses savon de Castille.
50 paniers huile d'olive, 12 onces, Barigalupo.
Pour conditions et détails, voir les catalogues. 29 juin

PAR NASH & HODGSON.

BIBLIOTHÈQUE DE PRIX

—à l'encan—

Livres de droit, Ouvrages de littérature française, italienne et espagnole.

PAR NASH & HODGSON—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 170 de la rue Gravier—LUNDI, 27 juin 1870, et tous les soirs de la semaine, à 7 1/2 heures, au No 6 de la rue Camp, il sera vendu—

Quatre mille volumes d'ouvrages français, italiens et espagnols, de droit et de littérature, provenant de la bibliothèque de feu Alfred Hennen. Pour plus de détails, voir les catalogues au bureau des encanteurs.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 26juin

PAR B. J. MONTGOMERY.

Cuir à harnais. Cuir à harnais.

300 livres cuir à harnais "Oak Tanned" Vente à l'encan, sans réserve.

PAR B. M. et B. J. MONTGOMERY, encanteurs—Il sera vendu JEUDI, 30 juin, à 10 heures, à leur salle d'encan, au No 75 de la rue du Camp—

300 livres cuir "Oak Tanned" à harnais.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 29 juin

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR B. J. MONTGOMERY—R. M. Montgomery, encanteur. Il sera vendu, JEUDI, 30 JUIN, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No. 75 de la rue du Camp—

Un assortiment général de Meubles.

—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, lavabos, armoires, commodes, tête à tête en acajou et en noyer, sofas, chaises à bascule, matelas, tables, ustensiles de cuisine, etc., etc. Le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

—Egalement—

Une grande facture de lits cottage, chaises à siège de canne, etc.

LA BANQUE D'ÉPARGNES DE JEFFERSON vs F. BURTHE et als.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No [illegible]—[illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

M. A. W. NEHILL & GEORGE PALFREY vs MARIE DODD & MARGUERITE TODD épouse de JAMES C. STEPHENS.

QUATRIEME Cour de District pour la paroisse d'Orléans—No 23,[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai [illegible]

[illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

CHESTER BISSELL, administrateur de la succession de la dame EVELINA L. GREEN, vs la dame LUCINDA KENDALL.

COUR DU DEUXIEME DISTRICT JUDICIAIRE, paroisse Jefferson—No 2,[illegible]—En vertu d'un writ de [illegible] adressé par l'Honorable Cour du Deuxième District Judiciaire, paroisse de Jefferson, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt trois de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains [illegible] dans la ville et paroisse de Jefferson désignés par les numéros Un et Deux [illegible] compris entre les rues des Magasins, Bordeaux, Live Oak et Leontine, d'après un plan dressé par W. T. Thompson, [illegible] déposé en l'étude de H. B. Cenas, ci-devant notaire public à la Nouvelle-Orléans.

Le No Un forme l'angle des rues des Magasins et Bordeaux et mesure trente pieds de face à la rue des Magasins [illegible] cent vingt quatre pieds de profondeur [illegible].

Et le No Deux mesure soixante douze pieds six pouces de face à la rue des Magasins sur cent vingt quatre pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de la succession de F. L. Green suivant acte au rapport d'Ernest Commagère, notaire public en la paroisse de Jefferson en date du [illegible] 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

21 juin—21,25, 3,16,23 juillet

THOMAS CARLON vs M. F. GILLANE.

SEPTIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, deux de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de [illegible]:

[illegible]

Acquis de Manuel Illud et Jean François Legier, par acte au rapport de [illegible] Droulet, notaire public en cette ville, en date du [illegible].

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de John Buddington [illegible] suivant acte au rapport de F. Banett [illegible], notaire public en cette ville, en date du 11 mars 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21 mai—21, 8,16,24 juillet

JOSEPH GILBERT vs WILLIAM VOSS.

SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 3,108—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, deux de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Une portion de terre située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Rocheblave, du Marais et Tonti. La dite portion de terre ayant, mesure anglaise, vingt six pieds [illegible] pouces et trois lignes de face à la rue Ste Anne, sur une profondeur de quatre-vingt dix pieds, entre parallèles et fait partie d'un terrain désigné par les numéros Deux, suivant plan dressé par [illegible] Pilié, architectes, daté du [illegible] et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire public [illegible].

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Frederick Schonger, suivant acte au rapport de [illegible], notaire public en cette ville, en date du [illegible] 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21 mai—juin 4,13,21—juillet 2

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO.

Marchandises sèches et Lingerie.

PAR HOFFMAN MARKS & CO. A Levy, Encanteur—Il sera vendu MERCREDI, le 29 juin, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 48 de la rue de Chartres—

Indiennes françaises et anglaises, coton blanc et coton écru, coton à draps, guinée bleu, toiles, mousselines, bonneterie, [illegible] lingerie, [illegible] pour chemises, manteaux, corsets, etc., etc.

Conditions—à la vente. 29 juin

PAR S. GUINAULT.

GROCERIES.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, au Passage de la Bourse et Bienville, MERCREDI, 29 juin 1870, il sera vendu à 10 heures du matin, encoignure des rues Chartres et [illegible]—

Le contenu d'une grocerie, consistant en sucre, café, huile d'olive, farine, vins, conserves, etc., etc.

Aussi l'installation de la grocerie, se composant de comptoirs, étagères, vitrines, etc., etc.

Conditions, comptant. 29 juin

Beaux meubles en acajou et bois de rose; glaces françaises &c. &c.

—Pour cause de départ—

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, Passage de la Bourse et Bienville—JEUDI, 30 juin 1870, il sera vendu à 10 heures du matin, au No [illegible] de la rue Royale, entre St Pierre et Orléans, pour cause de départ—

Tout le contenu de cette résidence, consistant en beaux meubles de salons et de chambres à coucher, en acajou et bois de rose, armoires à glace, magnifiques glaces et pendule de salon, candélabres, tables, sofas, [illegible] tableaux, gravures [illegible], verreries, faïence, etc. Aussi, un beau piano forte.

Conditions—comptant. 29 juin

PAR O. VALETON.

O. VALETON,

ENCANTEUR,

No 14, rue Natchez, entre Tchoupitoulas et Magasins.

OFFRE en vente, le MARDI, JEUDI et SAMEDI, un grand assortiment de marchandises telles que jambons, épaules, bœuf, porc, graisse, beurre, huile, morue, vins de toutes qualités, fromage, amidon, clous, riz, etc. 4sept—1an

PAR J. DEJAN Jr.

CHEVAUX ET MULETS.

Grande vente de beaux chevaux de selle et de harnais, mulets, buggies et harnais—à l'encan.

PAR J. DEJAN Jr., Encanteur—Il sera vendu, JEUDI, 30 juin, 1870, à 11 heures et demie du matin, aux écuries de P. Liner, rue Gravier—

De beaux chevaux de selle et de harnais; seuls et par paires, beaux mulets d'habitations et de ville, &c, &c.

Egalement

Beaux buggies couverts et découverts, harnais, selles, &c. &c.

Conditions, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Meubles, Pianos et Meubles de Bureaux à l'encan.

Ventes régulières: Lundi, Mercredi, Vendredi.

PAR J. DEJAN Jr. Encanteur, Bureau et entrepôt, No 185 de la rue Gravier—Il sera vendu MERCREDI, 29 de juin, à 11 heures du matin dans sa nouvelle salle d'encan au No 185 de la rue Gravier entre Carondelet et Baronne—

Un assortiment général de meubles de maison, marchandises, tables, [illegible] comptoirs, etc.

Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 1er juillet

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL.— JUIN 1870.

Sont invités à se présenter au Consulat pour affaires qui les concernent, les personnes dont les noms suivent. Les informations sur le sort des absents communiquées sont priées d'en donner avis au Consulat.

A

Anderson Mme, née Jacquet — Gagnac Arthur
Abric Théophile, [illegible] — Gabert Joseph
Abric Théophile — Gravelas Jean
du Lodge

J

Jamin chapelier

B

Breter Virginie, Mme — Laferrière Eugène
Boniface Justin de la [illegible] — Lavey Joseph
Chesnay Camille — Laprune Georges Louis
— Labruyère Jean François
— [illegible]
Bonnet Jean — Laprévoyère Marie Mme
Bertrand Jean — Lazard
Bonnet [illegible] — Ladour Guillaume
Betey Charles — Lemane Jean
Bravas Alexis

M

[illegible]

La Chancellerie du Consulat de France est ouverte au public de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

ST-LEON DESTEZ vs SARAH M. VANDEWEGHE.

SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, [illegible] à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

[illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

14 juin—14,25 1 juil

B. F. WIRE vs la Veuve C. McGUIRE.

QUATRIEME Cour de District pour la Paroisse d'Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai [illegible]

[illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

22 juin—22,30—juil 8,16,24